



## Nouveau propriétaire et charge ancien locataire

Par **Laetitia65**, le **13/04/2011** à **11:11**

Bonjour,

Je viens d'acheter un appartement que j'ai obtenu le 30/12/2010.

J'ai reçu un courrier de mon syndic, m'indiquant que le locataire qui réside dans cet appartement courant l'année de 2010 n'avait pas payé ces charges et je me retrouve à devoir payer sa note de 872 euro, qui est trop élevée pour mes pauvres moyens financiers.

Et on m'a dit (Syndic et Agence immobilière), que c'était bien à moi de régler cette facture vu que j'étais la nouvelle propriétaire. Mais en cette année 2010, je n'étais propriétaire que depuis 2 jours!

Si cela est vrai, je trouve inadmissible cette soi-disant loi surtout que personne ne m'avait informé que ces 872 euros n'ont jamais été payés.

Pouvez-vous me dire si c'est bien à moi de payer? Car l'agence m'a dit qu'il allait voir mais normalement la loi dit que c'est à moi de régler.

Merci pour votre réponse.

Cordialement